

DOMAGNÉ

TRAVAUX. La 5^e tranche de la ZAC du Poirier, c'est pour bientôt

Après la finalisation de la 4^e tranche du Poirier, la commune de Domagné continue à développer son habitat. La ZAC va s'agrandir vers le nord. On fait le point.

Au printemps 2024 commenceront les travaux de viabilisation de la cinquième tranche de la ZAC (zone d'aménagement concerté). Contrairement aux quatre tranches précédentes, cette cinquième tranche du lotissement du Poirier ne se fera pas en régie. Elle est réalisée par le lotisseur Viabilis, installé à Saint-Grégoire.

Pas la maîtrise du foncier

« Ce projet fait partie du plan global du développement de la ZAC, mais nous n'avons pas la maîtrise du foncier », explique Bernard Renou, maire de Domagné.

« Quand le plan global a été conçu en 2012, nous savions que pour cette cin-

quième tranche, la commune ne serait pas maître d'ouvrage. Les terrains n'étaient même pas constructibles ; ils le sont devenus après la dernière modification du plan local d'urbanisme (PLU) à l'été 2023. »

Il se veut rassurant sur la conception du quartier. « Tout s'est fait en concertation avec les élus. La voirie sera réalisée selon les définitions de la mairie. »

Cette nouvelle tranche se réalisera au nord du lotissement actuel, à l'ouest de la route de Châteaubourg, derrière le lieu-dit la Molière. Elle s'étendra jusqu'au chemin vicinal menant au Bois Genest.

Densification

Le projet initial comportait une trentaine de lots, le projet arrêté en compte 61, « viabilisés et libres de constructeurs », comme l'indique Viabilis. En outre, il est prévu « un îlot de cinq logements aidés minimum ». Les 61 lots proposés à la vente présentent des superficies allant « de 208 m² jusqu'à 710 m² », pour un prix « à partir de 36 000 € », toujours selon Viabilis.

« Cette densification du quartier s'est faite dans un souci d'économie du fon-



La 5^e tranche du Poirier se situe en parallèle de la route de Châteaubourg, derrière le lieu-dit la Molière Sitadin

cier », souligne Bernard Renou. De même, la municipalité a apporté un soin particulier à la gestion de l'eau et de la biodiversité.

« À la lisière nord du parc du Poirier, nous conservons la zone humide et nous prévoyons une extension du parc », montre Michel Jeuland, premier adjoint. « Cet aménagement doit conforter la biodiversité présente sur la zone. »

Début des travaux

Après l'hiver, les terrains du futur lotissement changeront

d'aspect. Selon l'information fournie par Viabilis, le démarrage des travaux de viabilisation est prévu début mars 2024, pour une livraison prévue début juin 2024. L'accès au nouveau quartier se fera au départ du square des Magnolias.

Les noms de rue du Poirier 5 n'ont pas encore été débattus au conseil municipal, « mais nous resterons sûrement sur le thème des arbres », conclut le maire.

■ Plus d'infos : viabilis.fr/terrain/zac-du-poirier-domagne-35



L'accès au nouveau quartier se fait par le square des Magnolias